



Animations - Enseignement et encadrement de la pêche de loisir: quelles précautions prendre contre le COVID-19 ?

Quels sont les risques de transmission du COVID-19 ?

Quand vous êtes touché par un postillon ou une gouttelette contaminés :

- Sécrétions projetées lors d'éternuements ou de la toux, en cas de contact étroit : même lieu de vie, contact direct à moins d'un mètre en l'absence de mesures de protection. Rappelez-vous que vous pouvez aussi être porteur du virus et le transmettre.

Quand vous portez vos mains ou un objet contaminé au visage :

- Un risque important de transmission est le contact des mains non lavées.
- Sur les surfaces contaminées (objets, cartons, poignées...), le virus peut survivre quelques heures.
- Quand vous mangez, buvez, fumez ou vapotez, si vous avez les mains sales ou que vous partagez les aliments, les bouteilles ou verres avec d'autres, il existe un risque important lors du contact de la main avec la bouche.

Trois phases essentielles dans toute action



1. PRÉPARER

- Privilégiez les prises de rendez-vous par téléphone ou par internet.
- En cas de suspicion de risques, annulez ou reportez la prestation.
- Proposez vous même une attestation sur l'honneur de non présentation de symptômes liés au covid-19 comme de ne pas être en contact avec des personnes atteintes.
- Si vous avez été en contact avec des personnes atteintes, imposez-vous une mise en quarantaine de quatorze jours et si possible un dépistage avant toute nouvelle prestation.
- Informez avant la prestation le ou les clients/stagiaires des modalités de prévention mises en place.
- Identifiez tous les éléments pouvant être soumis à contagion.
- Évitez le covoiturage : Privilégiez les déplacements en véhicule individuel. À défaut, positionnez-vous en diagonale pour respecter la règle d'un mètre minimum entre les personnes. Si le véhicule est une camionnette, n'utilisez pas le siège central.
- Privilégiez la distanciation sur les embarcations en fonction des dimensions du navire. Réduisez le nombre de participants ou privilégiez des groupes de même famille. Prévoyez sur les embarcations une distanciation entre les participants ou imposez le port du masque.
- Imposez que tous vos clients/stagiaires disposent d'un masque de protection.
- Imposez le port du masque dès que la distanciation entre les différentes personnes est inférieur à 1m.
- Attribuez des équipements individuels (avec marquage).
- Si vous ne disposez pas de suffisamment de matériel dédié pour chaque stagiaire, prévoyez un nettoyage minutieux à l'aide d'un produit bactéricide après chaque utilisation.

- Munissez vos clients/stagiaires de gel hydroalcoolique, d'essuie-main à usage unique, de gants, de matériel de nettoyage ou de lingettes et d'un contenant hermétique identifié pour conserver tous les déchets.
- Ne mettre à disposition des clients/stagiaires que des bouteilles d'eaux à usage personnel.
- Mettre à disposition des bidons d'eau à usage personnel pour le nettoyage des mains.
- Prévoir des enveloppes destinées à recevoir les règlements de vos clients sur place.

ZOOM

Si l'animation se déroule dans un lieu ouvert au public, ou dans un établissement pouvant être occupé par d'autres activités, adaptez les mesures de prévention consécutives à cette coactivité (balisage, panneaux,...) et aux risques spécifiques d'exposition au coronavirus (gymnases, centres de vacances, centres de loisirs...).



2. RÉALISER



Faites appliquer les consignes suivantes :

- Re-expliquer aux clients/stagiaires dès leurs arrivées **les mesures qui vont être prises pour éviter toute contamination.**
- **Contrôler et récupérer les attestations de non contre-indications à la pratique de l'activité.**
- **Présentez votre attestation. Au besoin affichez la.**
- **Respectez les mesures barrières :**
 - imposer le port du masque dès que la distanciation ne permet plus une prévention maximale des risques.
 - imposer un nettoyage des mains à l'arrivée.
 - attribuer des places à chacun et régler les déplacements durant la prestation.
 - attribuer un matériel ou un équipement personnel qui ne devra pas être échangé (sauf désinfection totale)
 - contrôler et interdire la présence de personnes extérieur à l'activité.



Pendant l'intervention :

- **Ne portez pas les mains ou tout objet à la bouche, au nez ou aux yeux.**
- **Imposez à vos clients de se laver les mains** avec du savon et des bidons d'eau prévus à cet effet ou à défaut avec du gel hydroalcoolique, à chaque changement de tâche et avant de boire, manger ou fumer. Permettez à vos stagiaires de les sécher avec un papier essuie-mains à usage unique.

Une fois la prestation terminée :

- **Pour les règlements en espèces.** Mettre le règlement dans une enveloppe.
- **Pour les règlements par chèques.** Évitez de devoir utiliser un même stylo le désinfecter méticuleusement à chaque fois.
- **Retirez les gants** en les enroulant sur eux-même avec l'intérieur sur l'extérieur. et les jeter dans la poubelle prévue.
- **Jetez les poubelles dans un contenant dédié** (filière d'élimination classique).
- **Ne serrez pas les mains et gardez une distanciation minimale.**
- **Nettoyez et désinfectez tous le matériel, embarcation et véhicule.** Nettoyage général avec produit biodégradable et parties aux contact des mains avec un produit bactéricide.(poignées de cannes, portes;etc)

Attention : Un risque pouvant en cacher un autre ! Assurez-vous que l'attention portée au risque d'infection ne conduise pas à occulter ou réduire l'attention portée, propre à l'activité.



3. VÉRIFIER

- **Vérifiez le respect du plan de nettoyage que vous aurez mis en place, équipements, véhicules et embarcations** en fin de journée ou à chaque nouvelle prestation.
- **Re-complétez les consommables utilisés.**

- **Organisez un retour d'expérience hebdomadaire auprès du syndicat,** des difficultés, dysfonctionnements et situations imprévues rencontrées de façon à adapter les consignes.